

(N° 100)

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 29 JUIN 1875

Rapport de la Commission de l'Intérieur, chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Minis- tère de l'Intérieur un crédit spécial de 50,000 francs.

(Voir les N° 129 et 215 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Baron d'HUART, le Baron de SELYS-LONGCHAMPS, le Comte LOUIS DE MERODE, LEIRENS, VAN WILLIGEN, CASIER et VAN OCKERHOUT, Rapporteur.

MESSIEURS,

L'utilité de cette mesure a été proclamée depuis longtemps au Sénat et à la Chambre des Représentants.

La part des frais à supporter par le Trésor public pour la formation de ces tables est évaluée à fr. 150,734-39; ce crédit de 50,000 francs qu'on vous demande est le deuxième tiers de la dépense totale.

Votre deuxième Commission, à l'unanimité de ses membres présents, a l'honneur de vous proposer l'adoption de ce Projet de Loi.

Le Président,
Baron D'HUART.

Le Rapporteur,
VAN OCKERHOUT.